

**COMMUNE DE POISSON**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUIN 2019 à 20 h 30**

**Présents** : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, MELINE Nicole, AUPLECLE/LABARGE Mathilde, BRIVET Isabelle, AUGAGNEUR Jean-Paul.

**Excusé(s)** : CLEMENT-PORNIN Christèle qui donne pouvoir à BONNOT Michelle, AUDUC Jean-Marc qui donne pouvoir à Joël GUYOT de CAILA, SOLEYMIEUX Aimé, DESCHARMES Frédéric, LORTON Corinne.

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : BERNARD Didier

---

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 16/05/2019.

**DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**Transmission des actes au contrôle de légalité** : Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la commune de POISSON, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Ce dispositif permettra une économie d'affranchissement ainsi qu'une simplification et une rapidité des échanges. Le CM donne délégation au Maire pour signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ces programmes. Il Mandate le Maire pour l'acquisition d'un certificat d'authentification et d'une clé électronique.

**Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2018** : Le CM approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2018. Prix de revient moyen du m3 traité pour une consommation annuelle de 120 m3 : 1,34 €. Ce prix est légèrement diminué, par rapport à 2017 (1.37 €) du fait de la baisse de la redevance de modernisation des réseaux de collecte de 0.18 € à 0.15 € par m3.

**Intercommunalité** : Le CM charge le Maire de signer les conventions de mise à disposition du personnel intercommunal au profit des communes membres.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAROLAIS**

Le Conseil municipal prend acte de la proposition du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais concernant la reconduction d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) au bénéfice des communes de moins de 2000 habitants pour l'année 2019. Le maire invite la commission des travaux à déposer rapidement un devis pour l'envoi d'un dossier avant le 31 juillet 2019.

**COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission des travaux bâtiments** : Gérard BODET informe le conseil que des devis sont en attente pour :  
\* l'installation d'éventuels volets roulants à l'école,  
\* la réfection des abat-sons du clocher de l'église.

Il sera nécessaire de procéder à la consolidation extérieure des vitraux de l'église. Le maire demande de se rapprocher d'une entreprise spécialisée.

- **Commission environnement** : l'entreprise CHARNAY de CHAUFFAILLES est intervenue semaine 24 pour l'installation de l'arrosage automatique sur l'îlot de la Poste et sur les jardinières.

- **Commission voirie** : Jean-Paul BRIVET informe le conseil d'une réunion de travail en date du 23 mai. La CCLGC a divisé les communes en 4 secteurs afin de répartir les travaux de voirie qui débiteront le 4 juillet pour le déflachage. Pour Poisson, la commune se verra attribuer la somme de 20 000€ HT pour 2019.

- Commission de la vie scolaire : Michelle BONNOT donne compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2019. Les effectifs seront de 46 élèves à la rentrée 2019. A la demande de certains parents, les horaires de la garderie scolaire seront modifiés comme suit à compter du 2 septembre. La garderie ouvrira à 7h45 le matin et fermera le 18h30 le soir excepté le vendredi 18h00.

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles les élus ont participé depuis la dernière séance.

## QUESTIONS DIVERSES

- LA POSTE : le transfert des services de LA POSTE dans les locaux de la MAIRIE évoqué lors de diverses réunions ne sera finalement pas réalisé. En effet, après mûre réflexion, le CM a décidé d'abandonner ce projet en raison de l'exiguïté des lieux. Toutefois, une demande du renouvellement du mobilier de l'agence postale a été déposée auprès des services de la Poste.

- L'EGLISE : le CM prend connaissance de l'arrêté n° 2019/44 de la Préfecture de la Région Bourgogne Franche Comté décidant du classement au titre des monuments historiques de la cloche de 1663.

- DEFIBILLATEUR : le CM décide de ne pas adhérer au groupement d'achats de la CCLGC et préfère louer le matériel. Un devis sera demandé.

- FOURNISSEUR INTERNET : Le maire informe le CM que l'opérateur téléphonique FREE envisage l'installation d'un coffret sur le territoire communal. Une proposition est en attente.

**Madame GERONIMI Sous-Préfète de Charolles souhaiterait visiter la commune prochainement, une date et un programme de visite lui seront communiqués prochainement.**

La séance est levée à 23 h 15  
Fait à Poisson, le 20/06/2019

Le Maire,  
Joël GUYOT de CAILA,

